

Alençon

L'agent du lycée n'est pas poursuivi



La plainte déposée contre le fonctionnaire ornais pour harcèlement moral aurait été classée sans suite.

« **Avec un tel dossier, il paraissait logique que le procureur de la République organise un procès. Or, dans un courrier envoyé fin juin 2019, la collègue qui porte plainte apprend que l'affaire est classée sans suite !** » Il n'est pas content, François Ferrette, secrétaire académique du syndicat des personnels administratifs et techniques de l'académie de Caen (Snasub-FSU). Et il l'écrit.

Deux ans de démêlés

En juin 2017, le syndicaliste avait signalé des cas de souffrance au travail dans des collèges et lycées ornais. Deux ans plus tard, il dénonce le classement de l'affaire dans un communiqué. Tout avait commencé lors d'un comité d'hygiène et de sécurité au cours duquel ces situations, imputables à l'agent comptable du lycée Alain d'Alençon, avaient été évoquées.

Il était reproché au fonctionnaire, qui intervenait dans d'autres établissements d'Alençon et alentour, des humiliations, propos déplacés, moqueries... « **L'affaire avait entraîné une enquête administrative avec des dizaines de témoignages, la réunion de la commission disciplinaire interne à l'Éducation nationale, la demande de révocation de la fonction publique par le recteur de Caen** », énumère François Ferrette.

Le fonctionnaire avait été suspendu de ses fonctions pour quatre mois en septembre 2017, puis avait écopé d'une suspension de deux ans, dont un avec sursis, en juin 2018. Des sanctions prononcées par l'Éducation nationale. Le ministre n'avait pas accepté la demande de révocation, l'équivalent d'un licenciement.

« **En février 2018, le recteur avait fait un signalement au procureur de la République d'Alençon**, rappelle François Ferrette. **Plusieurs collègues avaient alors été sollicitées par le commissariat de police pour savoir si elles souhaitaient porter plainte au pénal. Une seule avait accepté.** »

« **Théoriquement**, explique le syndicaliste joint par téléphone, **l'agent comptable aurait pu revenir travailler en février 2019, sa sanction ayant été accomplie. Il devait arriver au rectorat de Caen, mais n'a pas repris le travail. À la rentrée, il devrait rejoindre l'académie de Versailles.** » Nous n'avons pu nous faire confirmer le classement de la plainte auprès du tribunal.